

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2015/052/PRG/SGG

Portant confirmation d'élection du Président et du Vice-Président de la Cour
Constitutionnelle.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution en ses articles 93 à 106;

Vu la loi organique L06/2010/CNT du 23 Mars 2011 en ses articles 2,3, 7,11 et 13;

Vu le décret D/ 2015/045/PRG/SGG du 30 Mars 2015 portant confirmation
d'élection et de désignation des membres de la Cour Constitutionnelle.

DECRETE

Article 1^{er} : Est confirmé l'élection de **Monsieur Kéléfa SALL** dans les fonctions de
Président de la Cour Constitutionnelle.

Article 2 : Est confirmé l'élection de **Docteur Alia DIABY** dans les fonctions de Vice-
Président de la Cour Constitutionnelle.

Article 3 : Sont confirmés dans les fonctions de Conseillers à la Cour
Constitutionnelle les personnalités dont les prénoms et noms suivent :

Madame Rougui BARRY

Maitre Mounir Houssein MOHAMED

Monsieur Cécé THEA

Maitre Amadou Thidiane KABA

Monsieur Mohamed Lamine BANGOURA

Monsieur Ahmed Therna SANOH

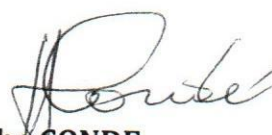
Monsieur Amadou DIALLO

Article 4 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature,
sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

07 AVR. 2015

2015


Professeur Alpha CONDE